

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DU TOURNOI VETERANS DES MANCHOTS AIXOIS

Article 1 Le tournoi du BCPA est autorisé par la FFBAD sous le n° (en cours). Il se déroulera le **samedi 1^{er} juin 2024** au pôle sportif d'Aixe sur Vienne (7 terrains).

Article 2 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés classés NC, P, D, R (sauf R4), jeunes (catégories benjamin à junior) ou vétérans, en possession de leur licence accessible sur POONA à la date limite d'inscription. L'inscription et la participation au tournoi supposent la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Article 3 Le juge-arbitre sera Eric DESREMAUX.

Article 4 La **compétition se déroulera par poules uniques de 4 ou 5 en tenant compte du classement CPPH des paires**. Les tableaux de mixte débiteront le matin et seront suivis des doubles hommes et femmes. Selon le nombre d'inscrits chez les jeunes, des poules avec sorties pourront être organisées, en favorisant le nombre de matchs pour les joueurs.

Article 5 Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, **après validation du 2^{ème} joueur**. Elles se feront ou via BADNET ou par email à tournois.bcpa@gmail.com ou par courrier. Le montant des engagements est fixé à **14€ pour un tableau ou 18€ pour deux tableaux (ou 12 et 14€ pour les jeunes)**. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper certaines catégories dans un même tableau chez les jeunes.

Article 6 La DATE LIMITE d'inscription est fixée au **vendredi 17 mai 2024**. Le nombre maximum de paires sur la journée est fixé à 80 (toutes catégories confondues).

Article 7 La constitution des tableaux aura lieu le **samedi 18 mai 2024**, via le logiciel BADNET, sur la base du CPPH de chaque joueur 15 jours avant la date limite d'inscription (*3 mai 2024*). En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux (sauf présentation d'un justificatif).

Article 8 Les paiements via BADNET ne seront ouverts que quelques jours avant la compétition. Il sera possible d'effectuer un virement sur le compte du club (RIB fourni sur demande), d'envoyer un chèque global pour le club par voie postale ou de régler sa participation le jour du tournoi.

Article 9 Tout participant devra se présenter à son arrivée à la table de marque pour pointage.

Article 10 Tous les matchs seront arbitrés selon le principe de l'auto-arbitrage, sauf décision expresse du juge-arbitre.

Article 11 Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge-arbitre sous peine d'être disqualifiés à l'appel de leur match.

Article 12 Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 13 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, serviettes, boissons, ...).

Article 14 Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

Article 15 Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

Article 16 Si désaccord sur les volants, le volant à utiliser sera le RSL grade 4 pour les plumes.

Article 17 Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

Article 18 Tout volant touchant les infrastructures du gymnase (plafond) sera compté "faute", même au service. Tout volant touchant des parties mobiles (panier, câble, rampe de chauffage) sera compté "let" une fois au service et "faute" dans le jeu.

Article 19 Tous les litiges seront tranchés par le juge-arbitre et seront sans appel.

Article 20 Le règlement fédéral sera appliqué pour les points non cités ci-dessus.